

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 30 JANVIER 2024

Sous la présidence de Monsieur Christian OST,  
Vice-Président du CCAS

Membres élus présents : Christian OST, Sandra PETER, Bernard SAETTLER, Elisabeth TAGLANG, Isabelle UNTEREINER.

Membres nommés présents : Eddy COUSINARD, Patricia GONZALEZ, Georges HAYEK, Betty SCHALL, Geneviève THOMASSIN.

Membres absents excusés : Michela COLNAGHI-PIERRE, Cécile DELATTRE.

La séance est ouverte à 19h05 par le Vice-Président du CCAS.

### 1. RETOUR SUR LES ATTRIBUTIONS D'AIDES SOCIALES FACULTATIVES

#### 1.1 Bons alimentaires :

Pas de bon alimentaire attribué depuis le dernier conseil d'administration.

#### 1.2 Demandes de secours financiers :

Pas de secours financiers attribués depuis le dernier conseil d'administration.

### 2. DOSSIERS D'AIDE SOCIALE LEGALE

#### 2.1 Instruction de dossiers d'aide sociale légale :

- 3 dossiers de regroupement familial transmis à l'OFII ;
- 2 dossiers de demande d'aide sociale pour la prise en charge des frais d'hébergement en EHPAD transmis à la Direction de l'Autonomie de la CeA ;
- 1 dossier de demande d'aide sociale pour la prise en charge des frais d'hébergement en établissement pour personne handicapée transmis à la Direction de l'Autonomie de la CeA.

## 2.2 Réception de notification de décision :

- 1 décision défavorable de regroupement familial au motif : « Les documents que vous avez fournis lors de la constitution du dossier ne présentent pas les garanties d'authenticité requises ».

### 3. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Présentation du rapport d'orientation budgétaire 2025.

*Les membres du conseil d'administration prennent acte du débat d'orientation budgétaire 2025.*

### 4. COMMUNICATION

Mag du mois de décembre 2024 : le réseau « Ma demande de logement social » (MDLS).

Actu du mois de mars 2025 : date des prochaines rencontres du club des séniors. Distribution prévue du jeudi 27 février au dimanche 2 mars 2025.

### 5. ACTIVITES DU CCAS

#### 5.1 Fête de Noël 2024 en chiffre :

##### 5.1.1 Courrier d'invitation :

- 514 courriers d'invitation transmis (581 en 2023) ;
- 7 retours en NPAI mais aucun concernant d'anciens résidents de Domitys (44 en 2023) ;
- 74 réponses de personnes ne pouvant pas participer au repas, ne souhaitant pas recevoir le colis ou n'ayant pas l'âge pour le recevoir (73 en 2023).
- 137 réponses de personnes souhaitant participer au repas seules ou accompagnées (131 en 2023) ;
- 99 personnes souhaitant recevoir le colis (98 en 2023).

*Soit un total de 317 retours (61%).*

##### 5.1.2 Repas de Noël :

- 200 séniors inscrits pour participer au repas (194 en 2023).
- 193 séniors présents pour le repas (185 en 2023).
- 35 autres personnes : SSIAP, régisseur, élu pour le service, les éclaireurs pour le vestiaire et les invités du maire (31 en 2023).

- Coût du repas :

	2024	2023
Traiteur	11 425.77 €	8 761.95 €
Frais de personnel	706.40 €	686.88 €
Vins	0.00 €	1 438.70 €
Boissons	0.00 €	348.17 €
Bredele	320.00 €	320.00 €
Décorations de table	200.00 €	200.29 €
Gouter Boléro	103.74 €	103.74 €
Cafés/thés	75.12 €	68.79 €
<b>Total repas</b>	<b>12 831.03 €</b>	<b>11 928.52 €</b>

**Coût moyen par sénior inscrit au repas : 64.16 € (61.49 € en 2023)**

5.1.3 Colis de Noël :

Coût des colis : 3827.80 € (3 885.00 € en 2023)

**Coût moyen par sénior souhaitant recevoir un colis : 36.45 € (39.64 € en 2023)**

5.2 Dates des prochaines activités du club des séniors :

Premier trimestre 2025

Mardi 4 février 2025 et mardi 18 février 2025

Mardi 4 mars 2025 et mardi 18 mars 2025

Deuxième trimestre 2025

Mardi 8 avril 2025 et mardi 22 avril 2025

Mardi 6 mai 2025 et mardi 20 mai 2025

Mardi 3 juin 2025 et mardi 17 juin 2025

21 rencontres en 2024. Entre 25 et 40 personnes.

L'association se nomme le « Club des Séniors d'O ».

L'assemblée générale constitutive s'est déroulée le 8 octobre 2024.

Les statuts ont été déposés auprès du tribunal d'instance le 8 octobre 2024.

Les statuts ont été publiés le 5 janvier 2025.

Retour du tribunal d'instance le 20 décembre 2024.

L'ouverture du compte bancaire et souscription pour l'assurance aura lieu le 6 février 2025.

5.3 Anniversaires séniors :

Présentation du calendrier du 1er trimestre 2025.

5.4 Retour sur les sujets abordés lors des réunions de service du CCAS.

## 6. LOGEMENT SOCIAL

### 6.1 Dossiers actuellement suivis :

	T2	T3	T4	T5	Total
CA du 26/01/2023	3	4	11	11	29
CA du 23/03/2023	10	7	9	8	34
CA du 22/06/2023	11	11	8	5	35
CA du 21/09/2023	11	7	8	4	30
CA du 16/11/2023	13	5	12	5	35
CA du 08/02/2024	5	2	9	4	20
CA du 28/03/2024	10	5	10	2	27
CA du 13/06/2024	10	5	6	2	23
CA du 19/09/2024	7	3	11	2	23
CA du 14/11/2024	9	2	11	1	23
CA du 30/01/2025	9	4	11	2	26

### 6.2 Prochaines livraisons de logements sociaux :

- Vilogia : 17 logements (dont 7 séniors) le 15 avril 2024 ;
- Neolia : 11 logements 1<sup>er</sup> trimestre 2026 (route de Saverne).

Ces éléments ne tiennent compte que des programmes ou un permis de construire a été accordé.

Les dates sont données à titre indicatif.

### 6.3 Critères d'éligibilité pour bénéficier d'un appui de la part de la commune :

Actuellement pour bénéficier d'un appui de la part de la commune le demandeur doit :

Pour un T2 ou un T3 :

- o Habiter sur la commune ;
- o Travailler sur la commune ;
- o Avoir un enfant scolarisé sur la commune ;
- o Avoir de la famille sur la commune (enfants, petits-enfants).

Pour un T4 :

- o Habiter sur la commune ;
- o Travailler sur la commune.

Pour un T5 :

- o Habiter sur la commune.

La commune n'appuiera pas les demandes de mutation d'un logement social à un autre logement social de typologie équivalente, sauf cas de force majeure (ex : logement inadapté à la perte d'autonomie ou à un handicap).

REÇU EN PREFECTURE

le 11/02/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_AU-067-216703439-20250130-CRCACCAS\_20

*Les membres du conseil d'administration décident de maintenir les critères actuellement en place tels que précisés ci-dessus.*

6.4 Les principes de mise en œuvre de l'appui d'une demande de logement social :

- Le dossier de demande sera suivi pendant une durée de trois mois renouvelables. A charge pour le demandeur de recontacter le CCAS pour prendre rendez-vous avant la date de fin de suivi indiquée dans le document remis à l'issue de chaque rendez-vous. Passé cette date le dossier ne sera plus proposé aux bailleurs jusqu'à ce que le demandeur ait à nouveau pu être reçu en rendez-vous pour renouveler la demande d'appui.
- La mise à jour du dossier de demande et la réactualisation des pièces justificatives restent de la responsabilité du demandeur. Aucun dossier incomplet ou non à jour ne sera proposé aux bailleurs.
- Tout logement proposé sur la commune par un bailleur social et refusé par le demandeur entrainera obligatoirement le classement immédiat du dossier.
- Le fait d'être suivi par le CCAS ne garantit aucunement l'attribution d'un logement social sur la commune.

*Les membres du conseil d'administration décident de maintenir les principes de mise en œuvre actuellement en place tels que précisés ci-dessus.*

## 7 DIVERS

Dates pour les conseils d'administration de l'année 2025 :

- Jeudi 13 mars 2025 à 19h00.
- Jeudi 12 juin 2025 à 19h00.
- Jeudi 18 septembre 2025 à 19h00.
- Jeudi 20 novembre 2025 à 19h00.

Pour rappel, sauf urgence, les demandes de secours financiers sont étudiées lors de réunions de la commission permanente.

La séance est levée à 21h15.

Certifié conforme et exécutoire.  
Le 31 janvier 2025,

La Présidente,  
Cécile DELATTRE,

A circular official stamp of the CCAS (Commissariat aux Affaires Sociales) is partially visible behind a large, dark ink signature. The signature is written in a cursive style over the stamp.